FB AUDIT
WALTER FRANCE

TIN HINAN

Association loi du 1er juillet 1901

RESIDENCE LE SAINT GUILHEM II
LE GRAND MAIL VC
34080 MONTPELLIER

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

TIN HINAN

Association loi du 1er juillet 1901
Résidence Le Saint Guilhem II
Le Grand Mail VC
34080 MONTPELLIER

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2020

A l'assemblée générale de l'association **TIN HINAN**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **TIN HINAN** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orange, le 13 juillet 2021

Julien REDON
SAS FB AUDIT
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION TIN HINAN
34172 MONTPELLIER

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	630	630				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	7 234	7 234		989	989-	100.00-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	76		76	76		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	7 941	7 864	76	1 066	989-	92.85-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	5 283		5 283	4 877	405	8.31
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	153 563		153 563	160 388	6 825-	4.26-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)				1 434	1 434-	100.00-
	Total III	158 846		158 846	166 699	7 853-	4.71-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	166 787	7 864	158 922	167 765	8 843-	5.27-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

FB & ASSOCIÉS
CERTIFIE CONFORME
COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET RIGAUD-PERRIN

ASSOCIATION TIN HINAN
34172 MONTPELLIER

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	95 036	40 117	54 919	136.90
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	11 137-	54 919	66 056-	120.28-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	83 898	95 036	11 137-	11.72-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 500	3 000	500	16.67
	Dettes fiscales et sociales	29 524	27 729	1 794	6.47
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	42 000	42 000		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	75 024	72 729	2 294	3.15
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	158 922	167 765	8 843-	5.27-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	33 024	28 729		

FB AUDIT
CERTIFIE CONFORME
COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET RIGAUD-PERRIN

ASSOCIATION TIN HINAN
34172 MONTPELLIER

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 575		1 575	6 855	5 280-	77.02-
Chiffre d'affaires NET	1 575		187 743	222 871	35 128-	15.76-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			179 323	211 130	31 807-	15.07-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 841	4 879	1 962	40.20
Autres produits			4	8	3-	44.27-
Total des Produits d'exploitation (I)			187 743	222 871	35 128-	15.76-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			55 679	39 694	15 985	40.27
Impôts, taxes et versements assimilés			2 554	2 295	259	11.27
Salaires et traitements			111 585	99 382	12 203	12.28
Charges sociales			28 218	25 985	2 234	8.60
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			989	1 638	649-	39.59-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			227	3	224	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			199 251	168 996	30 256	17.90
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			11 508-	53 876	65 384-	121.36-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

FB AUDIT
CERTIFIE CONFORME
COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET RIGAUD-PERRIN

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	371	499	128-	25.72-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	371	499	128-	25.72-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	371	499	128-	25.72-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	11 137-	54 375	65 512-	120.48-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		544	544-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		544	544-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		544	544-	100.00-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	188 114	223 915	35 800-	15.99-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	199 251	168 996	30 256	17.90
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	11 137-	54 919	66 056-	120.28-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

FB AUDIT
CERTIFIE CONFORME
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION TIN HINAN
34172 MONTPELLIER

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice x
Evènements significatifs postérieurs à la clôture x

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x
Permanence ou changement de méthodes x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations x
Etat des amortissements x
Etat des provisions x
Etat des échéances des créances et des dettes x
Evaluation des immobilisations corporelles x
Evaluation des amortissements x
Produits à recevoir x
Charges à payer x
Charges et produits constatés d'avance x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Honoraires des commissaires aux comptes x

NA = Non Applicable NS = Non significative

FB AUDIT
CERTIFIE CONFORME
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 158 922.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 187 743.41 Euros et dégageant un déficit de 11 137.27- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes clos en 2020 ont été impacté défavorablement par la crise sanitaire COVID-19. Toutefois, l'é assure une continuité de ses activités dans un contexte évolutif en privilégiant la santé de ses collaborateurs et en veillant à respecter les mesures restrictives en vigueur. Cette pandémie aura un impact sur l'exercice clos 2021 qu'il n'est pas possible de quantifier à ce jour. Cela dépendra de multiples facteurs et notamment de l'étendue et de la durée de l'épidémie, des mesures de prévention et d'accompagnement décidées par le Gouvernement français.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

FB AUDIT
CERTIFIE CONFORME
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION TIN HINAN
34172 MONTPELLIER

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	630		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 234		
TOTAL	7 234		
Autres titres immobilisés	76		
TOTAL	76		
TOTAL GENERAL	7 941		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			630	630
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 234	7 234
TOTAL			7 234	7 234
Autres titres immobilisés			76	76
TOTAL			76	76
TOTAL GENERAL			7 941	7 941

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	630			630
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 245	989		7 234
TOTAL	6 245	989		7 234
TOTAL GENERAL	6 875	989		7 864

FB AUDIT
CERTIFIE CONFORME
COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOCIATION TIN HINAN
34172 MONTPELLIER

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	989				
TOTAL	989				
TOTAL GENERAL	989				

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	183	183	
Débiteurs divers	5 100	5 100	
TOTAL	5 283	5 283	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 500	3 500		
Personnel et comptes rattachés	14 256	14 256		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 714	12 714		
Autres impôts taxes et assimilés	2 554	2 554		
TOTAL	33 024	33 024		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciel	Linéaire	1 à 2 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	5 100
Total	5 100

FB AUDIT
CERTIFIE CONFORME

ASSOCIATION TIN HINAN
34172 MONTPELLIER

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 500
Dettes fiscales et sociales	22 752
Total	26 252

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3635 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3635 euros,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

FB AUDIT
CERTIFIE CONFORME
COMMISSAIRES AUX COMPTES